

1427. Avez-vous une idée de la distance où vous aviez à tirer la pierre ?—Environ onze milles.

1428. Et cette pierre, quand vous avez pris le contrat, vous comptiez la trouver sur deux différents points de la section, et son transport n'eut eu à se faire que sur une distance de 3 à 4 milles ?—A peu près.

Par M. Mitchell :—

1429. Ainsi, le manque de pierre sur la section a largement contribué à augmenter les frais de construction ?—Assurément, car ça été un des plus grands obstacles à l'avancement des travaux.

1430. Aux taux fixés par M. Fleming, quel était le prix de la pierre de maçonnerie de première classe ?—Je pense que c'est \$11.

1431. Avez-vous demandé des renseignements à ce sujet ?—Oui.

1432. Vous les a-t-on refusés ?—Pas absolument ; mais chaque fois j'ai dû m'en retourner sans les avoir obtenus.

1433. N'est-il pas de fait que les entrepreneurs ont été tenus dans l'ignorance sur la manière dont les évaluations devaient être faites et à l'égard des quantités ?—Dans la première partie de la période de mon contrat, on m'a refusé la copie des états de quantités et des évaluations.

1434. Avez-vous été l'objet de quelque faveur particulière parce que vous êtes mon parent ?—Ma conviction est que si je n'eusse pas été le parent d'un ministre de la Couronne mes affaires auraient beaucoup mieux marché.

1435. Voulez-vous dire ce que vous a réellement coûté la maçonnerie de granit que vous avez faite sur cette section ?—Bien près de \$20 la verge.

1436. Chaque mois, vous aviez donc à payer le double de ce que vous retiriez pour ces constructions ?—Oui.

1437. Les commissaires savaient-ils cela ?—Mes fréquentes demandes de plus forts paiements et avances ont dû le leur apprendre.

1438. Quelle est la qualité de la maçonnerie sur votre section ?—Je n'hésite pas à dire qu'elle peut être justement comparée à la meilleure sur les autres sections de l'Intercolonial.

1439. Avez-vous vu la maçonnerie sur plusieurs autres sections ?—Oui, celle de la section 15 est presque toute en granit, et les commissaires et M. Fleming m'ont dit qu'elle n'offrait aucune objection. M. Fleming m'a aussi dit que toutes mes constructions de la section 16 valaient celle de la 15^{me}. Quant aux autres constructions en pierre de taille, elles valent aussi celles que j'ai vues sur les sections 10, 20 et 21. A vrai dire, avec la constante surveillance de l'inspecteur de la maçonnerie et du sous-ingénieur, il était impossible que l'entrepreneur ne fit pas de bon ouvrage.

1440. Voulez-vous dire au comité quand vous avez demandé la revision de ces quantités ?—Je crois que c'est au commencement du printemps de 1872.

1441. A qui ?—A la commission.

1442. Quelle est la raison qui vous a fait vous adresser à elle ?—D'abord parce que je la savais l'autorité compétente ; ensuite, parce que je croyais pouvoir lui démontrer que j'aurais droit au paiement d'une forte somme aussitôt la revision faite, et qu'en faisant ainsi connaître les travaux restant à faire, mes recettes mensuelles seraient considérablement augmentées.

1443. Savez-vous si d'autres entrepreneurs de l'Intercolonial ont demandé une revision des quantités ?—Je crois que plusieurs ont fait pareille demande,

1444. Avez-vous su s'il y a été accédé ?—Oui.

1445. Vous êtes-vous adressé particulièrement à M. Buck pour qu'il fit cette revision ?—Je crois avoir suggéré que puisqu'il travaillait sur la section voisine de la mienne il pourrait probablement faire ce mesurage presque sans inconvénient pour son service.

1446. A qui avez-vous suggéré cela ?—Aux commissaires.

1447. Qu'elle a été leur réponse ?—Elle s'est fait attendre longtemps, jusqu'à ce qu'enfin je reçus un télégramme m'annonçant que M. Buck avait été chargé de la révision que je demandais.

1448. Saviez-vous que vers le même temps de semblables demandes soient venues des sections 6, 9, 15, etc. ?—Je l'avais entendu dire.